

Prendre contact avec un secteur routier

Rubric

Aide

Tag 1

Particulier

Publié le 20 février 2020

Reading time

Reading time : 2 minutes

Hat (Teaser)

Il est possible de joindre le pôle routier de sa zone d'habitation pour toute information concernant la voirie.

Body

La Direction des Routes est chargée de mettre en œuvre la politique routière du Conseil départemental qui vise à maintenir un nécessaire équilibre entre la fluidité du trafic et la sécurité des usagers.

Cette direction, comptant environ 680 agents répartis sur le territoire de la Haute-Garonne pour exercer leurs missions de gestion en entretien des routes départementales, est composée de services centraux, d'un Parc Technique et de huit unités territoriales dénommées « **Secteurs routiers** ».

Nodes

[Réseau routier](#)

Les Secteurs Routiers, également désignés « gestionnaires de voirie », sont chacun en charge d'une zone territoriale regroupant plusieurs communes.

Pour connaître le Secteur routier compétent sur son lieu d'habitation, il convient de se référer à la carte de découpage des zones d'interventions par Secteur présentant l'organisation territoriale de la Direction des routes.

.pdf / 6.1 mo

Carte de l'organisation territoriale de la Direction des Routes

.pdf / 6.1 mo

[Télécharger](#)

Qui est concerné ?

- Toute personne résident en Haute-Garonne peut prendre contact avec un Secteur routier.

Quelle démarche effectuer ?

Toute demande en lien avec la voirie départementale nécessite une saisine par écrit, soit par courrier, soit avec un formulaire adapté au type de demande, adressé au siège du Conseil départemental (1 boulevard de la Marquette - Direction des Routes - 31090 Toulouse Cedex 9) ou directement au Secteur routier concerné.

Pour les demandes liées aux occupations ou interventions sur le domaine routier, les formulaires sont disponibles sur le site internet.

Nodes

[Occuper ou intervenir sur le domaine routier départemental](#)